

"Une Europe qui protège et renforce"

Demesmay, Claire (Ed.); Jakob, Sara (Ed.)

Veröffentlichungsversion / Published Version

Sammelwerk / collection

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Demesmay, C., & Jakob, S. (Eds.). (2019). "Une Europe qui protège et renforce" (DGAP-Bericht). Berlin: Forschungsinstitut der Deutschen Gesellschaft für Auswärtige Politik e.V. <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-61138-9>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-ND Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Keine Bearbeitung) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-ND Licence (Attribution-Non Commercial-NoDerivatives). For more information see:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0>

« Une Europe qui protège et renforce »

Claire Demesmay und Sara Jakob (dir.)

Rapport issu des travaux du groupe de stratégie franco-allemand en matière de politique européenne de la DGAP, janvier 2019

Avant-propos « Une Europe qui protège et renforce » – c’est sous ce mot d’ordre que se sont déroulés les échanges du groupe de stratégie franco-allemand de la DGAP. Au cours de trois rencontres, entre juin et novembre 2018, des représentants de la recherche et de la politique de France et d’Allemagne ont débattu et élaboré des recommandations politiques. Chacune de ces trois rencontres a été organisée en coopération avec l’une des fondations politiques allemandes ayant un bureau à Paris (Friedrich-Ebert-Stiftung, Konrad-Adenauer-Stiftung, Heinrich-Böll-Stiftung). Grâce aux différentes sensibilités politiques ainsi représentées, les discussions au sein du groupe ont été animées et souvent controverses.

Dans les discours français sur l’Europe, l’idée selon laquelle l’Union européenne (UE) doit protéger les citoyens est récurrente. Il y a dix ans déjà, durant la campagne des élections européennes de 2009, tous les partis politiques, de droite comme de gauche, en appelaient à une « Europe protection » – dans le champ de la politique sociale, de la politique environnementale, de la sécurité énergétique et de la lutte contre le terrorisme. Bien que les critiques envers l’UE se soient entre temps multipliées en France, Emmanuel Macron a repris ce leitmotiv à son compte. Pourtant, la protection à elle seule ne peut suffire. Au sein de notre groupe de stratégie franco-allemand, un consensus s’est très vite dégagé sur la nécessité de renforcer l’UE. Ce n’est qu’en combinant ces deux aspects que l’UE parviendra, de manière offensive et ouverte, à relever les défis auxquels elle est confrontée ; qu’elle aura suffisamment de confiance en elle pour assurer sa propre cohésion, se défendre contre les attaques internes et externes et avoir une vraie présence sur la scène internationale. Une « Europe qui protège et renforce » a de multiples dimensions. Notre groupe a retenu trois priorités. Pour aussi différentes qu’elles soient, toutes renvoient à des questions déterminantes pour l’avenir européen, qu’il s’agisse de démocratie, de cohésion sociale ou encore de politique de sécurité et de défense.

Pour l’Union européenne, 2019 est une année importante. Elle sera marquée par les incertitudes autour de la sortie du Royaume-Uni de l’UE, que le rejet de l’accord – censé entrer en vigueur à la fin du mois de mars – par une large majorité de députés britanniques ne fait qu’exacerber. Fin mai aura également lieu l’élection du Parlement européen, dont les forces nationalistes et radicales issues de différents pays européens entendent tirer parti. Leur ancrage dans les Etats membres, que ce soit dans l’opposition ou au sein du gouvernement, ainsi que leur popularité, laissent supposer qu’ils obtiendront de bons résultats lors de ces élections. Des eurosceptiques comme Marine Le Pen, Viktor Orbán et Matteo Salvini sont déjà positionnés et s’efforcent d’apparaître unis en public. S’ils parviennent à renforcer

leur présence au Parlement européen, ils chambouleront les équilibres politiques à Bruxelles. Les nationalistes ont certes toujours eu beaucoup de mal à former entre eux des alliances, mais ils pourraient à l'avenir fortement compliquer la formation d'une majorité au Parlement européen. De plus, ils risquent de peser sur l'ambiance politique dans les Etats membres et ainsi décourager un peu plus les responsables politiques dans les capitales nationales d'accepter des compromis. La dynamique des blocages, déjà à l'œuvre au sein de l'UE, n'en serait que renforcée.

Avec l'élection européenne, la fenêtre d'opportunité qui s'était ouverte en 2017 se referme. Le quasi-parallélisme de l'élection présidentielle en France et de l'élection du Bundestag en Allemagne laissait espérer des initiatives franco-allemandes en matière de politique européenne. Dans leur déclaration commune de Meseberg, en juin 2018, la chancelière fédérale et le président de la République ont certes cherché à apparaître unis et ambitieux. Ils ont notamment plaidé pour un budget de la zone euro – un sujet depuis longtemps tabou en Allemagne –, l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés dans les deux pays et la création d'un système européen commun d'asile. Toutefois, nombre de ces annonces sont bien en deçà des attentes qu'Emmanuel Macron a définies dans son programme de réforme pour l'UE. En outre, Paris et Berlin se heurtent au sein de l'Union à l'opposition d'autres Etats membres désormais organisés en coalitions. Ainsi, la « Ligue hanséatique » s'oppose à toute intégration supplémentaire de l'Union monétaire, alors que le groupe de Visegrad poursuit d'autres objectifs en matière de politique d'immigration et d'asile. Malgré des rencontres régulières et une étroite coordination, la France et l'Allemagne n'ont jusqu'à présent pas réussi à faire aboutir des réformes décisives au niveau de l'Union européenne.

Après les élections européennes, une nouvelle phase commence. Sans doute sera-t-elle aussi peu propice aux réformes et à l'intégration européenne que la phase précédente. Il est d'autant plus important que la France et l'Allemagne préparent d'ores et déjà leur coopération pour la période postélectorale. Dans cette perspective, le nouveau traité bilatéral, signé le 22 janvier 2019 à Aix-la-Chapelle, pourrait constituer un cadre intéressant. Comme le traité de l'Elysée de 1963, il évoque des mécanismes de concertation visant à rapprocher les cultures politiques des deux pays dans des domaines aussi stratégiques que l'économie et la défense. De même, dans l'accord parlementaire présenté dès novembre 2018, l'Assemblée nationale et le Bundestag encouragent les commissions des deux assemblées à échanger sur des sujets d'intérêt commun et à transposer les directives européennes de manière concertée. Si elles étaient appliquées, ces mesures contribueraient à une meilleure compréhension mutuelle entre Français et Allemands.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de mettre à profit le temps qui nous sépare des élections européennes pour élaborer des solutions communes visant à instaurer une coopération basée sur la confiance au sein de l'UE, à résoudre les malentendus et à mettre fin aux blocages. Avec ces recommandations, le groupe de stratégie franco-allemand de la DGAP souhaite contribuer à ces réflexions.

Démocratie

Consolider l'État de droit ; définir une stratégie pour défendre les valeurs européennes

Il est nécessaire de définir une stratégie claire pour renforcer et défendre les valeurs libérales et démocratiques sur lesquelles l'Union européenne a été fondée. Sur ce point, le prétendu clivage entre l'Est et l'Ouest ne doit pas être surestimé, car les attaques à l'encontre des valeurs libérales et démocratiques se multiplient aujourd'hui dans tous les États membres. Défendre concrètement les valeurs démocratiques de l'UE implique de recourir en particulier à des instruments de mesure de l'État de droit. Les procédures liées à l'article 7 des traités de l'UE (TUE), y compris les sanctions, fournissent à cette fin un cadre approprié. Le conditionnement au respect de l'État de droit de l'allocation de ressources financières de l'UE au titre du cadre financier pluriannuel est lui aussi une bonne chose. Enfin, le recours régulier à des outils de peer review permettant de vérifier dans l'ensemble des États membres le respect des valeurs fondamentales (article 2 TUE) est nécessaire, notamment pour éviter une « politique du mouton noir ».

Dans le domaine culturel et dans la société, une discussion publique s'impose sur les valeurs européennes. Il est nécessaire d'ouvrir davantage les espaces culturels nationaux aux acteurs européens, mais aussi de souligner les éléments des cultures européennes dont nous pouvons être fiers, sans bien sûr tomber dans le nationalisme ou l'eurocentrisme. Dans ce contexte, il convient de miser sur les politiques culturelle et d'éducation. Les décideurs qui prennent part à une telle discussion doivent être hors de tout soupçon ; à cet égard, la lutte contre la corruption constitue un enjeu majeur.

Créer une représentation politique européenne autonome

Pour que l'UE ait une plus grande capacité d'action au niveau institutionnel, il est nécessaire d'asseoir son leadership politique sur une légitimité démocratique plus large, qui ne soit pas uniquement nationale. Cette représentation politique doit pouvoir agir de manière plus indépendante des gouvernements nationaux, tout en poursuivant les mêmes objectifs fondamentaux. Elle doit être capable de s'affirmer aux côtés des États membres et en autonomie par rapport à eux, de définir et de déployer un agenda politique propre qui ne se réduise pas au plus petit dénominateur commun des agendas politiques nationaux.

A moyen terme, cela passe notamment par une fusion des postes du président de la Commission et du président du Conseil européen, comme le permet le traité de Lisbonne. Cela présenterait plusieurs avantages : l'UE serait dotée d'un visage et d'une instance incarnant son unité et son efficacité. Les actions politiques liées à cette position seraient plus compréhensibles que ce n'est le cas aujourd'hui. Enfin, le/la président(e) aurait une double légitimité, à la fois issue de la démocratie directe et de

nature intergouvernementale. Il/elle serait responsable devant le Parlement européen.

En attendant, il est nécessaire de commencer par réformer la procédure de désignation du président du Conseil européen, qui doit devenir plus transparente et constituer l'un des points forts du débat politique européen. Elle pourrait débiter par un large débat public centré sur la présentation de candidats appropriés, disposant chacun d'un profil politique clair, et passer par des rencontres publiques et des débats télévisés entre candidats. Les résultats du débat et de l'élection au Conseil européen devraient être rendus publics.

Mener des réformes institutionnelles pour politiser les débats européens; miser sur la subsidiarité; ancrer le principe des Spitzenkandidaten dans l'élection du Parlement européen; introduire des listes transnationales

Consolider la démocratie de façon substantielle dans l'Union européenne implique de renforcer les parlements dans les États membres et au niveau européen. Pour maintenir l'équilibre entre les deux niveaux, le principe de subsidiarité est un élément central. En accompagnement, il existe différentes mesures qui ne sont certes pas nouvelles, mais doivent être bien établies. Il s'agit de l'utilisation de cartes jaunes et orange en signe d'opposition, dès lors qu'une initiative de l'exécutif européen (la Commission européenne) ne respecte pas les compétences nationales. De plus, le système des cartes vertes doit être développé et étendu : cet instrument permet de mettre en œuvre le principe de subsidiarité, car les parlements nationaux peuvent ainsi inviter les institutions de l'UE à prendre des initiatives législatives.

Il est souhaitable que les processus de décision européens s'accompagnent d'une polarisation majorité/opposition, afin de réfuter l'opinion largement répandue selon laquelle toutes les décisions sont le fait de « Bruxelles » et ne sont donc pas démocratiques. Pour cela, il est nécessaire de confirmer et d'améliorer le principe des « Spitzenkandidaten » à l'occasion des élections européennes.

Depuis 2014, le Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement un candidat en « tenant compte » des résultats aux élections européennes, que le Parlement élit ensuite à la majorité de ses membres (article 17 TUE). Ce candidat est donc auparavant le « Spitzenkandidat » d'un parti européen. Ce principe devrait être amélioré. Pour cela, il convient de renoncer au principe d'automaticité selon lequel il revient au candidat tête de liste du parti politique arrivé en tête à l'issue des élections européennes d'être choisi par le Conseil européen. Ce devrait être au Parlement, selon le principe de majorité, de choisir le/la futur(e) présidente(e) de la Commission européenne. Pour améliorer le principe des « Spitzenkandidaten », il est également nécessaire que les élections européennes s'accompagnent de listes transnationales. De telles listes, à côté des 27 listes nationales, faciliterait la formation de majorités au Parlement européen et renforcerait le principe du « Spitzenkandidat ». Cela ne peut fonctionner qu'à la condition de réformer le

système électoral pour l'élection du Parlement européen. Le Brexit et ses conséquences seraient une bonne occasion de mettre en œuvre une réforme du système électoral, que doivent approuver tous les États membres et une majorité des députés européens.

Cohésion sociale

Union européenne des citoyens : promouvoir les échanges et les offres pour les jeunes ; renforcer les partenariats existants ; soutenir la société civile européenne

Pour renforcer les liens entre les citoyens de l'UE, il est important de créer les conditions nécessaires à des formats d'échange et à des services civils volontaires pour le plus grand nombre possible de jeunes. Ces formats doivent être établis ou développés de manière à les rendre accessibles à tous, indépendamment de la situation sociale des participants. Ils doivent s'adresser à différents groupes d'âge et intervenir à différentes étapes de la vie. Les élèves de 15 ans et plus doivent pouvoir effectuer un échange scolaire de plusieurs mois dans un autre État membre de l'UE. Le service volontaire européen doit être démocratisé pour les jeunes qui, après une première formation, souhaitent acquérir une expérience dans un autre pays européen – aujourd'hui, le service volontaire est encore trop peu connu. Quant à l'enseignement supérieur, il devrait inclure un semestre systématique dans un autre État membre de l'UE. Enfin, les échanges devraient devenir une étape systématique dans le parcours de formation des élèves des écoles professionnelles et des apprentis.

En dehors des mesures permettant aux plus jeunes de participer à des rencontres, il faut redoubler d'efforts pour garantir les partenariats existants (qu'il s'agisse d'échanges culturels ou de jumelages de villes/villages) et en développer de nouveaux. L'objectif est de renforcer les liens entre citoyens de nationalités différentes pour le plus grand nombre de groupes de population possible.

Au-delà, une société civile européenne forte implique de créer un statut associatif européen pour qu'associations et ONG puissent travailler au-delà des frontières nationales.

Travail et justice sociale : organiser la libre circulation des travailleurs dans l'UE selon des règles claires et dénuées de dumping social ; intégrer les migrants sur le marché du travail selon le principe de compétences

Concernant la directive sur le détachement des travailleurs et leur libre circulation, il est nécessaire d'aller plus loin. En principe, la nouvelle directive stipule que les cotisations sociales pour les travailleurs d'autres États européens doivent être adaptées aux normes et réglementations en vigueur dans le pays d'accueil de l'UE. Outre cette idée, qui vise à éviter le dumping salarial, le principe de la libre

circulation des travailleurs doit être mieux protégé que par le passé, en particulier grâce à des mesures de lutte contre la fraude. Cela passe non seulement par l'échange de données au sein de l'UE et l'attribution d'un numéro d'identification européen unique, mais aussi par la création d'un organisme indépendant chargé de l'inspection du travail et de la prévention des abus dans l'ensemble de l'UE.

Dans la perspective d'une « mobilité équitable », il faut débattre au sein de la société de la nouvelle directive sur le détachement des travailleurs, pour montrer dans quelle mesure certaines branches, comme la logistique et les soins, dépendent de la libre circulation des travailleurs. Cette discussion devrait permettre d'apporter des solutions adaptées aux problèmes des branches en question.

Pour remédier à la pénurie de personnel qualifié dans de nombreuses professions et intégrer les migrants/réfugiés sur le marché du travail, il faut mettre en place et développer des mesures visant à mesurer et évaluer les compétences. Il doit être possible de conclure des contrats de travail et de formation sur la base de profils de compétences, plutôt que sur des diplômes et certificats.

Migration et intégration : tabler sur des faits et des chiffres pour éviter l'instrumentalisation des peurs ; créer un fonds d'intégration pour les régions et les municipalités ; instaurer une coopération renforcée sur la répartition

Renforcer les liens entre les citoyens implique de tenir compte de manière objective de tous les aspects de la migration, à partir de faits et chiffres issus d'études indépendantes, afin de lutter contre l'instrumentalisation politique des questions de fuite, d'immigration et d'intégration. Cette approche, combinée à un discours public se référant aux valeurs fondamentales européennes et à la solidarité, devrait permettre de répondre aux craintes existantes.

Les municipalités et les régions qui accueillent des réfugiés et des migrants doivent pouvoir bénéficier d'un fonds pour l'inclusion. Celui-ci profiterait à la fois aux migrants et à la population locale, et seraient consacrés à des mesures d'accueil et d'insertion, ainsi qu'à des mesures sociales (infrastructure/éducation/culture, etc.). La création d'un tel fonds doit s'accompagner d'un recensement, dans l'ensemble de l'UE, de bonnes pratiques ayant permis aux villes et régions de se développer. L'accueil des migrants est étroitement lié à la manière dont est conçue l'intégration dans les municipalités ou les régions. Celle-ci devrait s'appuyer sur des structures stables permettant aux migrants de ne pas être exclus socialement.

Pour finir, les États membres de l'UE qui souhaitent aller de l'avant en matière de répartition de migrants et de réfugiés devraient établir une coopération renforcée.

Politique de sécurité et de défense

Rapprocher les cultures stratégiques française et allemande ; élaborer une analyse et une stratégie franco-allemandes pour la politique de sécurité et de défense

Il ne pourra y avoir de politique européenne de défense commune efficace qu'à la condition de rapprocher au mieux les cultures de sécurité française et allemande, qui sont fondamentalement différentes. Ce rapprochement doit être le fait des deux parties et ne doit pas être nécessairement conduire à une uniformisation. Plus ce rapprochement sera poussé, et plus les deux États seront en mesure, à long terme et de façon durable, d'analyser de concert les menaces et risques internationaux, et d'en déduire des objectifs communs ; mais aussi de mener des actions politique et éventuellement d'agir en commun dans les domaines militaire et de la gestion civile des crises.

Par le passé, et dans certaines situations, les politiques de sécurité de la France et de l'Allemagne se sont avérées complémentaires. Il faut davantage tirer parti de ces complémentarités et faire preuve d'une volonté politique plus marquée ; en particulier face à des défis de sécurité difficiles, il faut agir ensemble tôt, avec détermination et efficacité. L'accord parlementaire de l'Assemblée nationale et du Bundestag offre un cadre adéquat pour mener des discussions sur la politique de sécurité – notamment sur des missions de la paix ayant éventuellement une composante militaire ou bien à propos de l'évaluation d'opérations à l'étranger réalisées en commun.

Une première étape consiste à élaborer une analyse et une stratégie pour une future politique de sécurité et de défense commune aux deux États au sein de l'UE. Dans les cinq ans qui suivront les élections européennes de 2019, cela devrait permettre de se positionner sur des questions concrètes et de formuler des intérêts, objectifs et instruments communs de la politique franco-allemande de sécurité et de défense. En outre, la France et l'Allemagne devraient élaborer une nouvelle initiative en matière de politique étrangère et de sécurité à l'égard du continent africain, qui serve la coopération entre l'UE et l'Afrique dans des domaines aussi différents que l'économie, les migrations et l'environnement.

Débattre des politiques d'exportation d'armement ; poursuivre le P&S

La question de savoir jusqu'à quel point la France et l'Allemagne doivent s'entendre sur des règles et des normes communes en matière de politique d'armement et d'exportation d'armement, afin de développer une défense européenne commune, a fait l'objet de controverses. Au sein de notre groupe, les positions divergent à la fois

entre partis et, dans une certaine mesure, entre Français et Allemands. Il apparaît clairement que les différences de positionnements et de cultures stratégiques se répercutent de manière directe sur les choix en matière de contrôle des exportations d'armement.

Une partie du groupe estime que les règles pour l'harmonisation des politiques d'exportation d'armement ne devraient pas être en-deçà des exigences minimales de la position commune de l'UE de 2008. Les partenaires européens, comme la France, qui souhaitent développer et produire des équipements militaires européens avec des entreprises allemandes ne doivent pas être empêchés d'exporter en raison de directives allemandes restrictives. Une telle politique d'exportation pourrait s'appuyer sur un accord comme celui de Schmidt-Debré de 1972. Une autre partie du groupe est en désaccord. Ses membres se prononcent à la fois pour l'élaboration de normes européennes communes pour la vente d'équipements militaires, et pour une entente sur des normes minimales contraignantes pour le contrôle des exportations d'armement.

Tous estiment que compte tenu des défis globaux auxquels est confrontée l'industrie européenne de la défense, il faut poursuivre le débat sur le « pooling & sharing » et le mettre en application au-delà du statut actuel de la coopération structurée permanente (PESCO). Une partie du groupe est persuadée qu'une industrie européenne de défense plus intégrée, combinée à des exigences communes et à des garanties d'achat, réduirait la pression économique pour exporter vers des pays tiers. D'autres, au contraire, font valoir qu'elle pourrait accroître le besoin d'exporter vers des pays tiers, dans la mesure où la demande intra-européenne diminuerait.

Lancer un débat public sur la politique de sécurité et de défense

L'élaboration d'un document d'analyse et de stratégie franco-allemandes devrait s'accompagner d'un débat public sur les intérêts et objectifs à long terme de la politique de sécurité et de défense allemande, française et européenne, qui est une condition préalable au rapprochement des cultures nationales. L'absence de débat public sur ces questions, en dehors des cercles de spécialistes, en particulier en Allemagne, explique qu'il y ait si peu de compréhension pour un espace commun de sécurité et de responsabilité en Europe et pour l'Europe. En France, jusqu'à présent, le Parlement joue un rôle plutôt modeste dans le débat de politique étrangère et de sécurité. Cela doit changer.

À l'avenir, les responsables politiques français et allemands devront à nouveau traiter la politique de sécurité et de défense comme une question centrale dans la sphère publique. Compte tenu de la dimension internationale de ces questions, ils doivent apparaître régulièrement dans le débat du pays partenaire. Ils doivent au minimum être présents au sein du parlement de l'État voisin, notamment à travers des débats parlementaires communs sur les questions stratégiques (que pourrait soutenir une commission mixte dédiée à la politique de sécurité). À ce titre, la nouvelle Assemblée

parlementaire franco-allemande, qui est l'une des plus importantes réalisations du nouvel accord du Bundestag et de l'Assemblée nationale, offre un cadre adéquat.

De plus, il est impératif que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense s'expriment régulièrement devant les parlementaires du pays partenaire sur les grandes questions de politique étrangère, de sécurité et de défense de l'UE, ainsi que sur la coopération franco-allemande en matière de politique de sécurité. Pour toucher un public élargi, ils devront aussi intervenir dans les médias – notamment à la télévision – de l'autre côté du Rhin. L'élaboration d'un document d'analyse et de stratégie franco-allemandes en fournirait l'occasion.

Ont participé au groupe de stratégie franco-allemand :

Jens Althoff, directeur du bureau de Paris, Heinrich-Böll-Stiftung

Michèle Auga, directrice du département Europe de l'Ouest et Amérique du Nord, Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin

Stefan Bantle, directeur du département 24 (France, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Monaco), ministère fédéral des Affaires étrangères

Thierry Chopin, professeur de science politique à l'Université catholique de Lille (European School of Political and Social Sciences, ESPOL) et conseiller spécial de l'Institut Jacques Delors

Stefan Dehnert, directeur du bureau de Paris, Friedrich-Ebert-Stiftung

Claire Demesmay, directrice du programme France/Relation franco-allemande, DGAP

Hans-Joachim Falenski, conseiller pour la politique étrangère du groupe CDU/ CSU, Bundestag

Marion Gaillard, enseignante à Sciences po Paris

Nino Galetti, directeur du bureau de Paris, Konrad-Adenauer-Stiftung

Sebastian Groth, directeur adjoint de l'unité de planification, ministère fédéral des Affaires étrangères

Henriette Heimbach, collaboratrice scientifique du député Andreas Jung, Bundestag

Marie-Sixte Imbert, collaboratrice scientifique de la député Sabine Thillaye, Assemblée nationale

Ronja Kempin, Senior Fellow, Stiftung Wissenschaft und Politik

Martin Koopmann, directeur exécutif, Fondation Genshagen

Nicolas Leron, collaborateur scientifique du député Didier Bachièrre, Assemblée nationale, et président fondateur d'EuroCité

Andreas Marchetti, fondateur et directeur de Politglott, Bonn

Lena Morozova-Friha, déléguée générale d'Europanova, Paris

Guillaume Ollagnier, ministre conseiller à l'Ambassade de France à Berlin

Geneviève Pons, directrice du bureau de Bruxelles, Institut Jacques Delors, Bruxelles

Yannik Prost, conseiller du Haut commissaire à l'engagement civique et membre du bureau du Club du XXI^e siècle, Paris

Jana Puglierin, directrice du Centre Alfred von Oppenheim pour les questions européennes, DGAP

Christine Pütz, chargée des questions européennes, Heinrich-Böll-Stiftung, Berlin

Arne Schildberg, chargé d'analyse politique internationale, Friedrich-Ebert-Stiftung, Berlin

Jan Schlichting, chef d'unité Affaires politiques de l'UE, Union économique et monétaire, Bundestag

Sebastian Wadle, chargé de politique européenne, groupe parlementaire des Verts au Bundestag

Olaf Wientzek, coordinateur politique européenne, Konrad-Adenauer-Stiftung, Berlin

Les positions exprimées dans ce rapport traduisent les opinions personnelles des participants et ne représentent en aucun cas celles des institutions pour lesquelles ils travaillent.